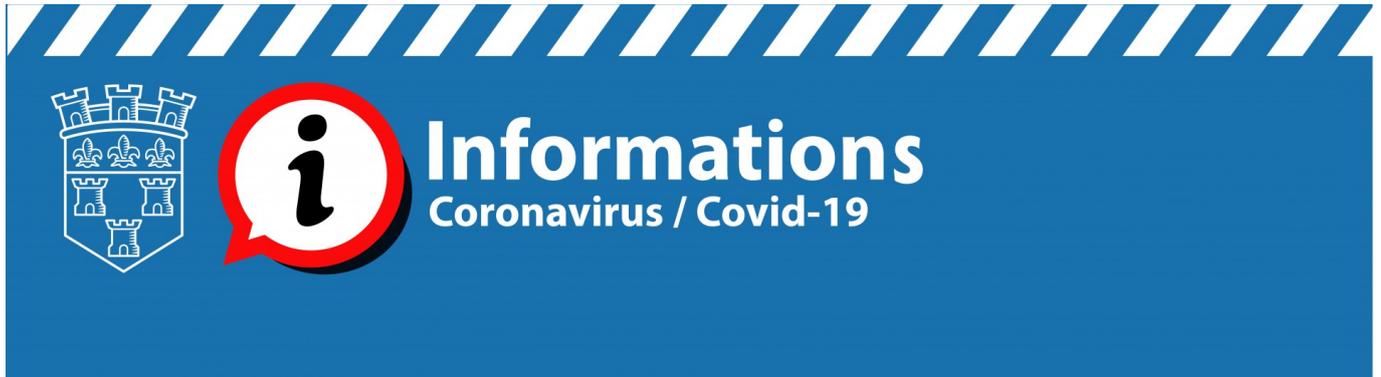


## INFOS MESURES SANITAIRES



L'évolution positive de la situation sanitaire mène à l'adaptation de certaines mesures restrictives, annoncées ce mercredi 16 juin 2021 par le Premier ministre Jean Castex :

- Fin du port du masque en extérieur sauf exceptions (regroupements, files d'attente, marchés, stades...). Les arrêtés préfectoraux sur le port du masque seront modifiés dès demain. Le port du masque dans les milieux clos reste obligatoire : entreprises, magasins, transports...;
- Levée du couvre-feu à 23h00 dès le dimanche 20 juin.
- Par ailleurs, les jauges pour l'accueil du public sont maintenues jusqu'au 30 juin, les précisions quant aux nouvelles règles à compter du 1er juillet seront annoncées la semaine prochaine.

Quand au protocole sanitaire mis en place pour la Fête de la musique, il est maintenu et les concerts sauvages restent interdits pour lutter contre les regroupements sur la voie publique.

Bien entendu, nous devons tous rester vigilants et continuer d'appliquer les gestes barrières comme le lavage régulier des mains et la distanciation sociale, pour le bien des plus fragiles et de tous !